

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Valleton

-----



## Délibération n° 11-01 du 8 juillet 2020

### SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – CONVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des associations dont les noms figurent en annexe,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

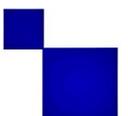
**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement aux associations mentionnées en annexe, pour un montant total de 404 200 euros ;

- APPROUVE les conventions annuelles de partenariat, établies selon le modèle ci-joint, à conclure avec les associations mentionnées en annexe ;

- APPROUVE l'avenant financier n°3 à la convention triennale, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale » ;

- APPROUVE l'avenant financier n°3 à la convention triennale, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Le Secours Populaire » ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*